

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component
 Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)
 Type de produit REACH : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Colle/adhésif: composant

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur de la fiche de données de sécurité

SOULDAL N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 ☎ +32 14 42 42 31
 📠 +32 14 42 65 14
 msds@soudal.com

Fabricant du produit

SOULDAL N.V.
 Everdongenlaan 18-20
 B-2300 Turnhout
 ☎ +32 14 42 42 31
 📠 +32 14 42 65 14
 msds@soudal.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :
 +32 14 58 45 45 (BIG)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Skin Sens.	catégorie 1B	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit.	catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Aquatic Chronic	catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: diméthacrylate de tétraméthylène; diméthacrylate d'éthylène; méthacrylate de hydroxypropyle.

Mention d'avertissement Attention

Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
 P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
 P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Chemisch Anker - Résine de Scellement

P337 + P313
P501

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ne s'applique pas

3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque
diméthacrylate de tétraméthylène 01-2119667415-30	2082-81-7 218-218-1	C>1%	Skin Sens. 1B; H317	(1)(10)	Constituant
vinyltoluène 01-2119622074-50	25013-15-4 246-562-2	2.5%<C<25%	Flam. Liq. 3; H226 Aquatic Chronic 2; H411	(1)(2)(10)	Constituant
diméthacrylate d'éthylène 01-2119965172-38	97-90-5 202-617-2	1%<C<10%	Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335	(1)(8)(10)	Constituant
méthacrylate de hydroxypropyle	27813-02-1 248-666-3	1%<C<10%	Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319	(1)(10)	Constituant
2,2'-[[4-méthylphényl]imino]biséthanol	3077-12-1 221-359-1	1%<C<3%	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	(1)	Constituant
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol 01-2119980937-17	38668-48-3 254-075-1	0.1%<C<1%	Acute Tox. 2; H300 Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Chronic 3; H412	(1)	Constituant
1,4-naphtoquinone	130-15-4 204-977-6	0.1%<C<1%	Acute Tox. 1; H330 Acute Tox. 3; H301 Skin Sens. 1; H317 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	(1)(2)(9)	Constituant

(1) Texte intégral des phrases H: voir point 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(8) Limites de concentration spécifiques, voir point 16

(9) Facteur M, voir point 16

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Mesures générales:

Surveiller les fonctions vitales. Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Victime consciente avec troubles respiratoires: position semi-assise. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/pneumonie aspiratoire. Prévenir refroidissement en couvrant victime (pas réchauffer). Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Maintenir la victime calme, éviter lui tout effort. En fonction de l'état: médecin/hôpital.

Après inhalation:

Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical.

Après contact avec la peau:

Essuyer le produit de la peau à sec. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Du savon peut être utilisé. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants sans avis médical. Consulter un médecin/le service médical en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

4.2.1 Symptômes aigus

Après inhalation:

Pas d'effets connus.

Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

Après contact avec les yeux:

Irritation du tissu oculaire.

Après ingestion:

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

2 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

Pas d'effets connus.
4.2.2 Symptômes différés
Pas d'effets connus.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO₂.
Grand incendie: Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.
Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: formation de CO, CO₂ et petites quantités de vapeurs nitreuses.

5.3. Conseils aux pompiers

5.3.1 Instructions:

Tenir compte des liquides d'extinction polluants. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer.

5.3.2 Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection. Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir point 8.2

6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

Vêtements de protection appropriés

Voir point 8.2

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le solide répandu. Utiliser un confinement approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter produit recueilli au fabricant/à l'instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir point 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Ne pas rejeter les déchets à l'égout. Tenir l'emballage bien fermé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: 5 °C - 25 °C. Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. Conforme à la réglementation. Temps de stockage max.: 1 année(s).

7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation, acides (forts).

7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Matière synthétique.

7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

Chemisch Anker - Résine de Scellement

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Exposition professionnelle

a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

Belgique

Vinyltoluène (tous isomères)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h	246 mg/m ³
	Valeur courte durée	100 ppm
	Valeur courte durée	490 mg/m ³

France

Vinyltoluènes (tous isomères)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	50 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (VL: Valeur non réglementaire indicative)	240 mg/m ³

Allemagne

Vinyltoluol (alle Isomeren)	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	20 ppm
	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TRGS 900)	98 mg/m ³

USA (TLV-ACGIH)

Vinyl toluene	Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h (TLV - Adopted Value)	50 ppm
	Valeur courte durée (TLV - Adopted Value)	100 ppm

b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

USA (BEI-ACGIH)

Methemoglobin inducers (Methemoglobin)	Blood: during or end of shift	1,5 % of hemoglobin
--	-------------------------------	---------------------

8.1.2 Méthodes de prélèvement

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous, si celles-ci sont disponibles et applicables.

8.1.4 Valeurs seuils

DNEL/DMEL - Travailleurs

diméthacrylate de tétraméthylène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	14.5 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4.2 mg/kg bw/jour	

diméthacrylate d'éthylène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie orale	2.45 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	1.3 mg/kg bw/jour	

méthacrylate de hydroxypropyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	14.7 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4.2 mg/kg bw/jour	

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.6 mg/kg bw/jour	

1,4-naphtoquinone

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.033 mg/m ³	

DNEL/DMEL - Grand public

diméthacrylate de tétraméthylène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	4.3 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2.5 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	2.5 mg/kg bw/jour	

diméthacrylate d'éthylène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.47 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	100 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	100 mg/kg bw/jour	

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

4 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

méthacrylate de hydroxypropyle

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	8.8 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2.5 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	2.5 mg/kg bw/jour	

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	0.4 mg/m ³	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.3 mg/kg bw/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.3 mg/kg bw/jour	

PNEC

diméthacrylate de tétraméthylène

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.087 mg/l	
Eau de mer	0.009 mg/l	
STP	20 mg/l	
Sédiment d'eau douce	3.12 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.312 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.573 mg/kg sol dw	

diméthacrylate d'éthylène

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.139 mg/l	
Eau de mer	0.014 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.15 mg/l	
STP	57 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1.6 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.16 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.239 mg/kg sol dw	

méthacrylate de hydroxypropyle

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.904 mg/l	
Eau de mer	0.904 mg/l	
STP	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	6.28 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	6.28 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.727 mg/kg sol dw	

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.017 mg/l	
Eau de mer	0.0017 mg/l	
Eau (rejets intermittents)	0.17 mg/l	
STP	199.5 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.0782 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.00782 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.005 mg/kg sol dw	

1,4-naphtoquinone

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	26.1 ng/l	
Eau de mer	2.61 ng/l	
Eau douce (rejets intermittents)	261 ng/l	
Eau de mer (rejets intermittents)	26.1 ng/l	
STP	0.172 mg/l	
Sédiment d'eau douce	321 ng/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	32.1 ng/kg sédiment dw	
Sol	49 ng/kg sol dw	

8.1.5 Control banding

Cela est repris ci-dessous, s'il est disponible et applicable.

8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

b) Protection des mains:

Gants.

Chemisch Anker - Résine de Scellement

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection
caoutchouc nitrile	> 480 minutes	0,5 mm	Classe 6

c) Protection des yeux:

Lunettes de protection.

d) Protection de la peau:

Vêtements de protection.

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir points 6.2, 6.3 et 13

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Beige clair
Taille des particules	Aucun renseignement disponible
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité	Ininflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Point de fusion	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur relative	Sans objet
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Solubilité	L'eau ; insoluble
Densité relative	1.72 ; 20 °C
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible
Propriétés explosives	Aucun groupement chimique associé à des propriétés explosives
Propriétés comburantes	Aucun groupement chimique associé à des propriétés comburantes
pH	Aucun renseignement disponible

9.2. Autres informations

Densité absolue	1720 kg/m ³ ; 20 °C
-----------------	--------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun renseignement disponible.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

10.4. Conditions à éviter

Mesures de précaution

Tenir à l'écart de flammes nues/la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, acides (forts).

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: formation de CO, CO₂ et petites quantités de vapeurs nitreuses.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

11.1.1 Résultats d'essais

Toxicité aiguë

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	ATE		> 5000 mg/kg bw		Rat	Valeur calculée	

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

6 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

Inhalation	ATE		> 100 mg/l		Rat	Valeur calculée	
------------	-----	--	------------	--	-----	-----------------	--

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

diméthacrylate de tétraméthylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	10066 mg/kg bw		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		> 3000 mg/kg bw		Lapin	Read-across	
Inhalation						Dispense de données	

vinyltoluène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		3375 mg/kg bw		Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		> 4585 mg/kg bw	24 h	Lapin (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	CL50		> 16.891 mg/l	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

diméthacrylate d'éthylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Autres	8700 mg/kg		Rat (masculin / féminin)	Étude de littérature	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw	24 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

méthacrylate de hydroxypropyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	≥ 2000 mg/kg bw		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50		≥ 5000 mg/kg bw	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

2,2'-(4-méthylphényl)imino biséthanol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50		960 mg/kg		Rat	Étude de littérature	
Oral			catégorie 4			Étude de littérature	

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 423	25 mg/kg bw - 200 mg/kg bw		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg bw/jour	24 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

1,4-naphtoquinone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	124 mg/kg bw		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	
Dermal						Dispense de données	
Inhalation (aérosol)	CL50	OCDE 403	0.046 mg/l air	4 h	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

Corrosion/irritation

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

7 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

diméthacrylate de tétraméthylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	Draize Skin Test	24 h	24; 48 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

vinyltoluène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Légèrement irritant	Équivalent à OCDE 405		1; 24; 48; 72 heures; 7 jours	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Légèrement irritant		24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

diméthacrylate d'éthylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Autres	72 h	7 jours	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	Draize Skin Test	24 h	24; 72 heures	Lapin	Éléments de preuve	
Inhalation	Irritant					Étude de littérature	

méthacrylate de hydroxypropyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Non irritant	Draize Test		1; 2; 3; 4; 5; 7 jours	Lapin	Valeur expérimentale	
Oeil	Irritant	Draize Test			Lapin	Étude de littérature	
Peau	Non irritant		24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Étude de littérature	

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil	Irritant	OCDE 405	24 h	1; 24; 48; 72; 168 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72; 168 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

1,4-naphtoquinone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oeil						Dispense de données	
Peau	Corrosif	OCDE 404		4 heures	Lapin	Valeur expérimentale	
Inhalation	Irritant		30 minutes		Souris	Valeur expérimentale	

Conclusion

Provoque une sévère irritation des yeux.
Non classé comme irritant pour les voies respiratoires
Non classé dans les irritants cutanés

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

diméthacrylate de tétraméthylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	Modified Freund's adjuvant test		21 jours	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

8 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

vinyltoluène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (masculin / féminin)	Valeur expérimentale	

diméthacrylate d'éthylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	OCDE 406			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	
Peau	Sensibilisant				Humain	Valeur expérimentale	

méthacrylate de hydroxypropyle

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	Patch test sur la peau humaine			Humain (masculin / féminin)	Étude de littérature	
Peau	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406		24; 48 heures	Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

1,4-naphtoquinone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant		11 jour(s)		Cobaye	Valeur expérimentale	

Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.
Non classé comme sensibilisant par inhalation

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

diméthacrylate de tétraméthylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	300 mg/kg bw/jour		Aucun effet		Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermal	NOAEL effets locaux		100 mg/kg bw/jour	Peau	Aucun effet	78 semaines (5 jours / semaine)	Souris (mâle)	Valeur expérimentale
Dermal	NOAEL effets systémiques		500 mg/kg bw/jour		Aucun effet systémique néfaste	78 semaines (5 jours / semaine)	Souris (mâle)	Valeur expérimentale
Inhalation								Dispense de données

vinyltoluène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	LOAEL	Essai de toxicité subchronique	50 mg/kg bw/jour	Poumons	Histopathologie	13 semaines (tous les jours)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermal	Niveau de dose		0.2 mg/l	Peau	Picotement/irritation de la peau	21 jours (6h / jour)	Lapin (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Inhalation (vapeurs)	NOEC	Équivalent à OCDE 413	60 ppm		Aucun effet	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

9 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

diméthacrylate d'éthylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral	NOAEL	OCDE 422	100 mg/kg bw/jour	Généraux	Diminution du poids corporel et de la consommation d'aliments ; effets sur le SNC ; signes de nécrose	49 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale
Dermal	NOAEL	Autres	100 mg/kg bw/jour	Peau	Irritation	78 semaines (tous les jours, 5 jours / semaine)	Souris (mâle)	Read-across

méthacrylate de hydroxypropyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	300 mg/kg bw		Aucun effet	49 jour(s)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Dermal								Dispense de données
Inhalation	NOAEL	Essai de toxicité subaiguë	0.5 mg/l		Aucun effet	3 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Étude de littérature

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL effets systémiques	OCDE 422	40 mg/kg bw/jour		Aucun effet systémique néfaste		Rat (mâle)	Valeur expérimentale
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL effets systémiques	OCDE 422	20 mg/kg bw/jour		Aucun effet systémique néfaste		Rat (femelle)	Valeur expérimentale

1,4-naphtoquinone

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	2 mg/kg bw/jour			≥ 42 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vitro)

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

diméthacrylate de tétraméthylène

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale

vinyltoluène

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Positif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 476	Souris (cellule de lymphome L5178Y)		Valeur expérimentale
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale

diméthacrylate d'éthylène

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif		Fibroblastes de souris		Valeur expérimentale

méthacrylate de hydroxypropyle

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

10 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale

1,4-naphtoquinone

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur
Négatif sans activation métabolique, positif avec activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale
Positif sans activation métabolique	OCDE 473	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)		Valeur expérimentale

Mutagenicité sur les cellules germinales (in vivo)

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

diméthacrylate de tétraméthylène

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris (masculin / féminin)	Moelle osseuse	Valeur expérimentale

vinyltoluène

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	Équivalent à OCDE 478	7 semaine(s)	Rat (masculin / féminin)		Valeur expérimentale

diméthacrylate d'éthylène

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris (masculin / féminin)		Valeur expérimentale

méthacrylate de hydroxypropyle

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif	OCDE 474		Souris (masculin / féminin)		Valeur expérimentale

1,4-naphtoquinone

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	OCDE 475		Cobaye (masculin / féminin)		Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la mutagenicité ou la génotoxicité

Cancérogénicité

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

vinyltoluène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEL	Équivalent à OCDE 451	> 300 ppm	103 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale

méthacrylate de hydroxypropyle

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	≥ 1000 ppm	102 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Aucun effet cancérogène		Valeur expérimentale
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérogène	≥ 90.3 mg/kg bw/jour	104 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)			Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

Toxicité pour la reproduction

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Chemisch Anker - Résine de Scellement

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte
diméthacrylate de tétraméthylène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 422	300 mg/kg bw/jour		Rat	Aucun effet	Foetus	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOEL	OCDE 422	300 mg/kg bw/jour		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

vinyltoluène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	600 mg/kg bw/jour	14 jour(s)	Rat	Aucun effet	Foetus	Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	LOAEL	Équivalent à OCDE 414	50 mg/kg bw/jour	14 jour(s)	Rat	Toxicité maternelle		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 416	200 mg/kg bw/jour		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEL	Équivalent à OCDE 416	500 mg/kg bw/jour		Rat (masculin / féminin)	Réduction du poids corporel, mortalité, capacité de reproduction		Valeur expérimentale

diméthacrylate d'éthylène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL (F1)	OCDE 422	≥ 1000 mg/kg bw/jour	49 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Read-across
	NOAEL	OCDE 414	500 mg/kg bw/jour	15 jour(s)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (P)	OCDE 422	> 1000 mg/kg bw/jour	49 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Modification du taux sanguin/de la composition sanguine	Sang	Read-across

méthacrylate de hydroxypropyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	OCDE 414	450 mg/kg bw/jour	23 jour(s)	Lapin	Aucun effet		Valeur expérimentale
	NOAEC	OCDE 414	≥ 8.3 mg/l air	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle	LOEC	OCDE 414	0.41 mg/l air	10 jours (6h / jour)	Rat	Diminution du poids corporel et de la consommation d'aliments		Valeur expérimentale
	NOAEL	OCDE 414	50 mg/kg bw/jour	23 jour(s)	Lapin	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité	NOAEL (P/F1)	OCDE 416	400 mg/kg bw/jour		Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

1,1'-(p-tolylimino)dipropène-2-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Effets sur la fertilité	NOAEL (P)	OCDE 422	40 mg/kg bw/jour		Rat (mâle)	Aucun effet	Organe reproducteur mâle	Valeur expérimentale
	NOAEL (P)	OCDE 422	20 mg/kg bw/jour		Rat (femelle)	Aucun effet	Organe reproducteur féminin	

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

12 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

1,4-naphtoquinone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	2 mg/kg bw/jour	14 jour(s)	Rat (masculin / féminin)	Aucun effet		Valeur expérimentale

Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

Toxicité autres effets

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component
Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component
Eruption/dermatite.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte
diméthacrylate de tétraméthylène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CE50	DIN 38412-15	32.5 mg/l	48 h	Leuciscus idus	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
Toxicité aiguë crustacés								Dispense de données
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	9.79 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons								Dispense de données
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	5.09 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	NOEC	Autres	20 mg/l	28 jour(s)	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

vinyltoluène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	5.2 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CL50	OCDE 202	1.3 mg/l	18 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	4.3 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
	NOEC	OCDE 201	1.6 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité chronique poissons	NOEC	ECOSAR	0.398 mg/l	30 jour(s)	Pisces		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	ECOSAR	0.32 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	592 mg/l	3 h	Boue activée			Valeur expérimentale; GLP

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Détermination de la valeur
Toxicité macro-organismes du sol	CL50		145.605 mg/kg sol dw	14 jour(s)	Lumbricus sp.	QSAR

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

13 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

diméthacrylate d'éthylène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	15.95 mg/l	96 h	Danio rerio	Système statique		Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	44.9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique		Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	19 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique		Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	5.05 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique		Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	ISO 8192	570 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

méthacrylate de hydroxypropyle

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	DIN 38412-15	493 mg/l	48 h	Leuciscus idus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 143 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE50	OCDE 201	> 97.2 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	NOEC	OCDE 201	> 97.2 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	45.2 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		> 100 mg/l	96 h	Brachydanio rerio			Étude de littérature

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Autres	17 mg/l	96 h	Danio rerio	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	28.8 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	245 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau salée	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE10	OCDE 209	> 1995 mg/l	30 minutes	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale

1,4-naphtoquinone

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	0.045 mg/l	96 h	Oryzias latipes	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	0.026 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	NOEC	OCDE 201	0.0697 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	ErC50	OCDE 201	0.42 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	CE50	OCDE 209	5.94 mg/l	3 h	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

Conclusion

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Chemisch Anker - Résine de Scellement

diméthacrylate de tétraméthylène

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 310	84 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	9.006 h	500000 /cm ³	Valeur calculée
	12.090 h; Ozonolyse		Valeur calculée

vinyltoluène

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301D : Essai en flacon fermé	36.7 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	0.34 jour(s) - 0.546 jour(s)		QSAR

Biodégradation sol

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
			Dispense de données

diméthacrylate d'éthylène

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	69 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	9.644 h	500000 /cm ³	Valeur calculée

Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
Hydrowin v2.00	1.6 année(s) - 15.7 année(s)	Dégradation primaire	Valeur calculée

méthacrylate de hydroxypropyle

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301E : Essai de « screening » modifié de l'OCDE	94.2 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
	0.077 jour(s)	500000 /cm ³	Valeur calculée

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B : Essai de dégagement de CO2	39.1 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
SRC AOP v1.92	1.762 h	500000 /cm ³	QSAR

1,4-naphtoquinone

Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301F : Essai de respirométrie manométrique	0 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

Période de demi-valeur eau (t1/2 eau)

Méthode	Valeur	Dégradation primaire/minéralisation	Détermination de la valeur
OCDE 111	21 jour(s); GLP		Valeur expérimentale

Conclusion

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

Chemisch Anker - Résine de Scellement

diméthacrylate de tétraméthylène

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		3.1	20 °C	Valeur expérimentale

vinyltoluène

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	Autres	120 - 170	30 jour(s)	Lepomis macrochirus	Valeur expérimentale

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		3.26 - 3.36	25 °C	Valeur expérimentale

diméthacrylate d'éthylène

BCF autres organismes aquatiques

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF	BCFBAF v3.00	2.96			QSAR

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 102		2.4		Valeur expérimentale

méthacrylate de hydroxypropyle

BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		≤ 100		Pisces	
		3.2; QSAR		Pisces	

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 102		0.97		

2,2'-[(4-méthylphényl)imino]biséthanol

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
		1.09		Valeur expérimentale

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		2.1	24 °C	Valeur expérimentale

1,4-naphtoquinone

Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		1.77		Approche fondée sur la force probante des données

Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

12.4. Mobilité dans le sol

diméthacrylate de tétraméthylène

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	1.89 - 2.51	Valeur calculée

vinyltoluène

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	2.985	QSAR

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
3.05E-3 atm m ³ /mol	SRC HENRYWIN v3.20	25 °C		QSAR

diméthacrylate d'éthylène

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0.00000378 atm m ³ /mol	SRC HENRYWIN v3.20	25 °C		Valeur calculée

Répartition en pourcentage

Méthode	Fraction air	Fraction biota	Fraction sédiment	Fraction sol	Fraction eau	Détermination de la valeur
Mackay, niveau III	42.7 %		0.0378 %	43.8 %	13.5 %	Valeur calculée

Chemisch Anker - Résine de Scellement

méthacrylate de hydroxypropyle

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
Koc		80	Valeur estimative

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
2.33E-008 atm m ³ /mol		25 °C		Valeur estimative
0.000946 Pa.m ³ /mol	SRC HENRYWIN v3.20	25 °C		Valeur estimative

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.9185	Valeur calculée

Volatilité (H constante de la loi de Henry)

Valeur	Méthode	Température	Remarque	Détermination de la valeur
0.0000398 Pa.m ³ /mol	SRC HENRYWIN v3.20	25 °C		Valeur calculée

1,4-naphtoquinone

(log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
			Dispense de données

Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol
Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

En raison de données insuffisantes, il ne peut pas être répondu à la question de savoir si le(s) composant(s) répond(ent) ou non aux critères PBT et vPvB selon l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 517/2014)

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

diméthacrylate de tétraméthylène

Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe, si ceux-ci sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par Règlement (UE) n° 1357/2014 et Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09* (déchets provenant de la FFDDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer dans un incinérateur agréé équipé d'un post-brûleur et d'un laveur de gaz de fumée avec valorisation énergétique. Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.

13.1.3 Emballages

Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU

Transport	Non soumis
-----------	------------

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

17 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

Numéro d'identification du danger	
Classe	
Code de classification	
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	
Étiquettes	
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	
Quantités limitées	
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
2.8 %	

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
<ul style="list-style-type: none"> · diméthacrylate de tétraméthylène · vinyltoluène · diméthacrylate d'éthylène · méthacrylate de hydroxypropyle 	<p>1. Ne peuvent être utilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> — dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candeliers, — dans des farces et attrapes, — dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs. <p>2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.</p> <p>3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:</p> <ul style="list-style-type: none"> — s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public, — s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304. <p>4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).</p> <p>5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1^{er} décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1^{er} décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales"; c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1^{er} décembre 2010. <p>6. Au plus tard le 1^{er} juin 2014, la Commission invite l'Agence européenne des produits chimiques à élaborer un dossier, conformément à l'article 69 du présent règlement, en vue de l'interdiction éventuelle des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public.</p> <p>7. Les personnes physiques ou morales qui mettent sur le marché, pour la première fois, des huiles lampantes et des allume-feu liquides étiquetés avec H304 communiquent, pour le 1^{er} décembre 2011, puis sur une base annuelle, à l'autorité compétente de l'État membre concerné des informations sur les produits de substitution pour les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304. Les États membres mettent ces données à la disposition de la Commission.»</p>
<ul style="list-style-type: none"> · vinyltoluène 	<p>1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> — les scintillants métallisés destinés principalement à la décoration, — la neige et le givre artificiels, — les coussins "péteurs", — les bombes à serpents,

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

18 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, de ce règlement.	<ul style="list-style-type: none"> — les excréments factices, — les mirlitons, — les paillettes et les mousses décoratives, — les toiles d'araignée artificielles, — les boules puantes. <p>2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante: "Usage réservé aux utilisateurs professionnels."</p> <p>3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1, point a), de la directive 75/324/CEE du Conseil.</p> <p>4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.</p>
---	--

Législation nationale Belgique

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component
Aucun renseignement disponible

Législation nationale Pays-Bas

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

Waterbezwaarlijkheid	A (3); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

Législation nationale France

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component
Aucun renseignement disponible

Législation nationale Allemagne

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component

WGK	2; Classification polluant l'eau selon source de littérature externe
<u>diméthacrylate de tétraméthylène</u>	
TA-Luft	5.2.5; I; I
<u>vinyltoluène</u>	
TA-Luft	5.2.5; I; I
<u>diméthacrylate d'éthylène</u>	
TA-Luft	5.2.5
<u>méthacrylate de hydroxypropyle</u>	
TA-Luft	5.2.5
<u>2,2'-(4-méthylphényl)imino]biséthanol</u>	
TA-Luft	5.2.1
<u>1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol</u>	
TA-Luft	5.2.5; I; I
<u>1,4-naphtoquinone</u>	
TA-Luft	5.2.5; I; I

Législation nationale UK

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component
Aucun renseignement disponible

Autres données pertinentes

Chemisch Anker - Résine de Scellement CA1400, A component
Aucun renseignement disponible

<u>vinyltoluène</u>	
TLV - Carcinogen	Vinyl toluene; A4
CIRC - classification	3; Vinyl toluene

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral de toute phrase H visée au point 3:

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H300 Mortel en cas d'ingestion.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Motif de la révision: 2;3

Date d'établissement: 2007-02-28

Date de la révision: 2019-02-03

Numéro de la révision: 0500

Numéro de produit: 44841

19 / 20

Chemisch Anker - Résine de Scellement

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
NOAEL	No Observed Adverse Effect Level
NOEC	No Observed Effect Concentration
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Facteur M

1,4-naphtoquinone	10	Aigu	ECHA
1,4-naphtoquinone	1	Chronique	ECHA

Limites de concentration spécifiques CLP

diméthacrylate d'éthylène	C ≥ 10 %	STOT SE 3; H335	CLP Annexe VI (ATP 0)
---------------------------	----------	-----------------	-----------------------

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour une utilisation au sein de l'Union Européenne, de la Suisse, de l'Islande, de la Norvège et du Lichtenstein. Elle peut être consultée dans d'autres pays, dans lesquels la législation locale relative à la conception des fiches de données de sécurité aura prépondérance. Il est de votre obligation de vérifier et d'appliquer cette législation locale. L'utilisation de cette fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence BIG et/ou dans les conditions générales de la société BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. Sa distribution et sa reproduction sont limitées. Consultez les conditions du contrat susmentionné pour de plus amples informations.